

ÉDITO : LA TAXE PROFESSIONNELLE EST MORTE, VIVE LA CET

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Ceci peut s'appliquer au nouveau mode de calcul de la Taxe Professionnelle (pardon ! de la Contribution Economique Territoriale – CET - la Taxe Professionnelle étant supprimée depuis le 30 décembre 2009).

Jusqu'à aujourd'hui le calcul de la T.P. était simple : un taux était voté par la collectivité territoriale que l'on multipliait par les bases. Désormais la collectivité territoriale (communes ou intercommunalité) percevra une Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de nouvelles ressources fiscales (Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises - CVAE), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), des ressources transférées par l'Etat (Frais d'assiette et de recouvrement, Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : Taxe sur les Conventions d'Assurance (TSCA), Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) et dotations diverses). Ouf !

Pourquoi un tel chambardement ?

Pour, semble-t-il, assouplir la taxation sur les entreprises en remplaçant la taxation sur les investissements productifs, handicapant leur développement, par une taxation sur la valeur ajoutée (les revenus). Jusque là il n'y a rien à dire !

Pour aussi réduire la participation de l'Etat (plus de 11,1 milliards d'€uros par an) dans différentes compensations, objectif louable en soi.

Mais sur ce point, on constate que, pour l'instant, la participation de l'Etat (compensation au niveau de la CVAE et transfert de ressources) reste au même niveau (10,9 milliards d'€uros).

La garantie des ressources aux collectivités a été garantie pour 2010 et 2011 mais au-delà, nous évoluons dans une nébuleuse.

Certes, il est prévu que sur la base de simulations prenant en compte la spécificité des collectivités, la loi précisera avant le 31 juillet 2010 le nouveau dispositif de répartition des ressources.

Mais peut-on faire confiance à BERCY qui maîtrise désormais 80 à 85 % des ressources de la CET ?

Par la mise en place d'une usine à gaz, adieu la transparence ! Et si l'on en juge par l'évolution du taux de la Dotation Globale de Fonctionnement (moitié de l'inflation prévue en 2010), les collectivités territoriales ont du souci à se faire pour l'avenir de leurs ressources... à moins que l'on tape dans la poche des contribuables, la loi maintenant la fiscalité additionnelle sur la Taxe d'Habitation et le Foncier Bâti pour compenser la diminution éventuelle de la CET !

Christian BEUILLARD, Maire

VOS ÉLUS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 25 FÉVRIER 2010

La ville de Saint Mitre les Remparts fait partie des membres fondateurs du Collectif « Sauvons nos communes ».

C'est ainsi qu'une délégation de

9 élus accompagnant M. le Maire Christian BEUILLARD a participé à la manifestation du Collectif à l'Assemblée Nationale le 25.02.2010.

Christian BEUILLARD a été reçu avec M. POVINELLI Maire d'Allauch, M. CHERUBINI, Maire de Saint Rémy de Provence et Conseiller Général, M. BURRONI, Maire de Châteauneuf les Martigues et Conseiller Général, par Mme Elisabeth GUIGOU. Il s'en est dégagé une vision convergente concernant le projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales, à savoir qu'elle doit maintenir le lien entre le Maire et la population ainsi que garantir le volontariat dans toute forme d'association entre communes.



De gauche à droite : Claudine De Rivas-Stéphanie Albarello – Jean Hugues Bouville – Le Maire Christian Beuillard – Nicole Carde – Ghislaine Libes – Rose Marie Quagliata – Béatrice Aliphath – Jacques Koessler – Philippe Bourchet

LES IMPÔTS LOCAUX EN 2010

BAISSE DE LA TAXE D'HABITATION DE 17,99 % À 16,99 %

BAISSE DU FONCIER BÂTI DE 28,99 % À 28,5 %

BAISSE DU FONCIER NON BÂTI DE 80,29 % À 75,83 %

LES PRINCIPAUX TRAVAUX EN 2010

Extrait du programme du D.O.B. (Débat d'orientation budgétaire)
Section investissements

- Achat d'un véhicule utilitaire pour les Services techniques
- Achat d'une balayeuse
- Remplacement de la toiture de l'église
- Réaménagement du local du CCF (Comité Communal Feux de Forêts)
- Nouveau revêtement de sol du gymnase

SECURITE : VIDEO SURVEILLANCE SUR LES PARKINGS

La Ville s'est équipée de caméras de vidéo surveillance sur le parking de l'Esplanade de l'Europe et l'avenue Charles de Gaulle depuis la fin janvier 2010, en complément du parking de La Manare.

L'objectif recherché étant de protéger les véhicules en stationnement contre le vandalisme, les vols, et de retrouver un climat de confiance et de sécurité au travers d'un moyen passif fonctionnant 24H/24.

En effet, une montée sensible des actes de délinquance dans les espaces publics nous oblige à se prémunir et à tenter d'enrayer ce phénomène à l'aide d'un outil fonctionnel et fiable combinant la protection passive et l'effet de dissuasion.

Ce dispositif sera étendu aux autres parkings du centre ville (parking Simiot, Olive et du Moulin). Ce projet étant encore à l'étude, il est programmé pour 2011.

TRANSPORTS

RENTREE SCOLAIRE

Enfants nés en 2007

Inscription à l'école avant le 10 mai 2010

Les parents des enfants nés en 2007 qui souhaitent que leur enfant soit scolarisé à la rentrée de SEPTEMBRE 2010 doivent l'inscrire **avant le 10 mai**.

Se présenter à la MJS avec livret de famille et justificatif de domicile de moins de trois mois (Eau, EDF, téléphone fixe, bail...).

Dites-le autour de vous aux parents concernés!

MJS - 4bis Rue Giudicelli

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Téléphone 04 42 06 97 54 ou 04 42 06 74 16

Comme promis pendant la campagne électorale 2009, les BUS DU SOLEIL ont intégré :

- Le **doublement** des fréquences de la **LIGNE 9** depuis novembre 2009.
- La **gratuité du BUS DU MERCREDI** depuis le 17 février 2010 pour tous les voyageurs prenant le bus à l'un des arrêts situés dans le périmètre de notre commune.

Cette gratuité, qui s'applique aux déplacements vers Martigues et non pas pour le retour, a pour objet de faciliter l'accès aux activités associatives, à l'Ecole de Musique, au Centre de Loisirs, à la Bibliothèque et pour les seniors, au Restaurant Municipal et au Club.

Par ailleurs, une ligne MARTIGUES-ISTRES (le centre) via SAINT MITRE est à l'étude. Elle devrait voir le jour en 2010.

DES ENVELOPPES PERSONNALISEES A LA POSTE !

Vous trouverez, en vente à LA POSTE de Saint Mitre les Remparts, des enveloppes pré-affranchies, à validité permanente, aux couleurs de la ville. (Prix de vente 8,60€ les 10 et 66,50 € les 100).

Une façon de faire connaître et de valoriser le patrimoine culturel, touristique et naturel de notre commune à travers notre courrier.

ACTIVITES SENIORS

Dans le but de favoriser les échanges entre seniors, le CCAS a créé un Atelier qui propose aux personnes de 65 ans et plus, résidant sur la commune, de se retrouver autour de diverses activités manuelles telles que dessin, peinture, couture, bricolage, décoration, cartonnage, jeux de société... Cet atelier fonctionne tous les mardis et jeudis de 14h00 à 15h30, hors vacances scolaires.

Le maintien d'une bonne forme n'est pas oublié, puisque des séances de Gymnastique douce ont lieu les jeudis de 9h à 10h et de 10h à 11h, elles sont assurées par l'association « Fit'n'sol ».

Ces activités se déroulent dans la salle du Club, à côté du Restaurant Municipal, dans la bonne humeur, grâce à la gentillesse des animatrices Patricia et Carine.

DÉFENSE DE LA LANGUE PROVENÇALE

Saint Mitre les Remparts, patrie de Charles Rostaing, par son adhésion au Collectif « Me dison Prouvènço », fait partie des défenseurs de la langue mistralienne dont la spécificité la démarque de la langue d'Oc proprement dite.

C'est pourquoi Monsieur Christian Beuillard, Maire de Saint Mitre les Remparts a représenté notre ville au Forum organisé par le Collectif à Châteaurenard, le samedi 30 janvier 2010.

A cette occasion, M.KERT, Député des Bouches du Rhône a présenté un projet de loi relatif à la défense des langues régionales qui va dans le sens prôné par le Collectif.

AGENDA ANIMATIONS

MARS

12 : Planète des Femmes, théâtre tout public, LA MANARE, 20H30.

26 : Nuit du JAZZ, musique, LA MANARE, 20H30.

Exposition «promis juré, on s'écrira», BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

AVRIL

23 : XVII^{ème} éditions des Rencontres Vocales, musique, LA MANARE, 20H30.

3-18 : Animation «Pochette Surprise», BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

MAI

1^{er} : Ballade des Villageois, à la découverte de nos collines, «nouvelle formule», départ 9H00.

5 : Le P'tit ciné concert, spectacle jeune public, LA MANARE, 15H00.

21 : «C'est si bon», spectacle, BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, 18H30.

23 : Vide - grenier du Village, toute la journée.

28 : My G-G-Generation, théâtre musical, LA MANARE, 20H30.

1-30 mai : Exposition «Le Mois des Papilles», BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

JUIN

4 : Concert des professeurs de l'école municipale de musique, LA MANARE, 20H30.

N'oubliez pas en Mai et juin, «**LES SEMAINES CULTURELLES**» dont le programme n'est pas encore disponible.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDARITE

Ne jetez plus vos vêtements quel que soit leur état. Ils peuvent encore servir ou être recyclés !

Depuis le 15 février 2010, vous pouvez désormais déposer vos vêtements, votre linge de maison, et vos chaussures dans un conteneur « ECOTEXTILE ».

Le conteneur est accessible 24 heures sur 24 aux services techniques de la commune.

Procédure :

Déposez vos articles propres et emballés (de préférence) dans des sacs plastiques

Mise en garde :

Sont exclus de la collecte, les articles non textiles, les matelas, les sommiers, les moquettes, les toiles cirées, les chutes de textile usagé, les chiffons sales.

La valorisation :

Tous les articles déposés seront valorisés, de la manière suivante :

- Redistribution des textiles en bon état aux associations oeuvrant en faveur des plus démunis
- Transformation en chiffons d'essuyage
- Transformation en feutrine pour l'isolation sonore et thermique
- Elimination des articles jugés irrécupérables

La société ECOTEXTILE et la ville de Saint Mitre les Remparts vous remercient d'ores et déjà pour votre participation en faveur du développement durable.

DU NOUVEAU POUR LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS !

PROCEDURE

1- Situation actuelle

Le ramassage est effectué la 2^e quinzaine de chaque mois auprès des habitants qui se sont inscrits en Mairie.

2- Observation

De nombreux objets déposés sur la voie publique pendant cette période sont encore en bon état et peuvent être récupérés pour être valorisés.

3- Objectifs

- Diminuer le volume d'objets non triés amenés en décharge.
- Promouvoir le recyclage des objets valorisables auprès de la population en proposant gratuitement leur enlèvement à domicile par des ateliers locaux de recyclage.

DECLIC 13 offre ce service Tél.: 04 42 55 33 83 Fax : 04 42 56 10 27 ou recyclerie@orange.fr et sur <http://www.declic13.org/spip.php?rubrique4>

VALORISEZ LA BIOMASSE DES JARDINS !

Chaque jour nous ramassons de nombreux sacs poubelles noirs abandonnés sur la voie publique. Certains de ces sacs contiennent des déchets verts qui risquent de finir anonymement comme les ordures ménagères dans une décharge.

Nous vous proposons une solution pour enrichir en biomasse notre centre de compostage du «Vallon du Fou».

Pour cela il faut pouvoir identifier ces déchets en les mettant dans de solides sacs translucides que vous trouverez dans vos jardinerie de proximité. Nous pourrions ainsi acheminer les sacs directement vers l'unité de compostage.

Nous vous rappelons aussi que le centre du «Vallon du Fou» délivre gratuitement du compost aux particuliers qui apportent régulièrement leurs déchets verts (Renseignement : 04 42 45 42 98 et sur www.caoeb.fr/pages/trier.htm). Vous pouvez également acquérir un composteur en le réservant à la CAPM (prix 15 euros).

Bulletin de réservation à récupérer sur <http://www.caoeb.fr/pages/trier.htm>.

RAPPEL : ZONE BLEUE

Depuis le 15 septembre 2009 une zone bleue autorise le stationnement au centre ville pendant 1h30 tous les jours de 9h à 19h sauf dimanche et jours fériés. Les lignes bleues au sol délimitent les zones de stationnement à durée limitée avec contrôle par un disque bleu indiquant l'heure d'arrivée et l'heure de départ.

Le non-respect de cette règle est passible d'une amende de 11 € payable sous 45 jours. Au delà cette amende sera majorée d'un montant de 22€.

Le disque de stationnement est disponible à Saint Mitre Informations au prix de 1 EURO.

URBANISME :

REMANIEMENT DU CADASTRE, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le maire rappelle que les opérations de remaniement du cadastre se poursuivent et devraient s'achever avant la fin de l'année.

Les $\frac{3}{4}$ du territoire communal ont été levés (Varage, Massane, les Etangs, les campagnes...). La partie restante concerne le centre ville.

À l'issue de la procédure, les propriétaires recevront un relevé les informant des nouvelles données cadastrales de leur propriété, les nouveaux plans seront affichés pendant un mois et les géomètres recevront les observations des propriétaires durant une semaine en Mairie.

PROJET DES LOGEMENTS LOCATIFS

L'étude de faisabilité sur le projet de logements sociaux aux Emplaniers a permis d'estimer une capacité approximative de 13 logements de type T2, 15 logements de type T3 et 22 logements de type T4.

Au vu des contraintes imposées par le Plan Local de l'Habitat (PLH), la répartition de ces logements pourrait être de :

- 8 % financés en Prêt Locatif aidé d'Insertion (PLAI)
- 20% financés en Prêt Locatif Social (PLS)
- 72% financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)

EXPRESSION LIBRE

GROUPE «UNIS POUR SAINT MITRE»

Connaissez-vous beaucoup de commune qui n'empruntent pas aux banques depuis 5 ans et qui auront baissé leur fiscalité locale 3 fois en 4 ans ?

Y aurait-il une recette miracle dont disposerait Saint Mitre pour obtenir ces résultats ?

Sûrement pas !

Il suffit tout simplement de la volonté de faire partager aux Saint Mitréens le résultat d'une gestion raisonnée et raisonnable où les investissements sont programmés avec la plus extrême prudence, cultivant la recherche de subventions apportant une aide consistante dans les financements.

En un mot, il suffit de ne pas tomber dans le piège de la démagogie et de la folie des grandeurs.

Souhaitons ensemble que cette politique clairement affichée ne soit pas battue en brèche par les effets dévastateurs de la nouvelle Taxe Professionnelle ou d'une métropolisation où l'intégration dans la Métropole Marseillaise réduirait considérablement les ressources de la CAPM et dans une certaine mesure celle de la ville de Saint Mitre.

Quoi qu'il en soit, si, dans leurs visées politiciennes, certains choisissent le parti de travestir la vérité, nous continuerons, quant à nous, à vous informer le plus objectivement possible, par un exposé des faits réels, sur tout ce qui touche à la vie de Saint Mitre les Remparts.



GROUPE «SAINT MITRE POUR TOUS, AVEC TOUS»

1° Cette année, Le Maire impose la baisse des subventions municipales. Cette mesure va frapper beaucoup d'associations au prétexte « inconnu ». Tandis que d'autres recevront des augmentations significatives !

Cette situation a provoqué grand émoi et colère chez les responsables d'associations. Pour nous cette situation est inacceptable.

2° Le chef de corps des pompiers de St Mitre n'est pas honoré comme il se doit. Il a passé plus de quinze jours en Haïti pour porter secours et assistance au peuple Haïtien, dans des conditions extrêmement difficiles. Il y a des actions qu'il est important de valoriser.

3° Une femme retraitée, en invalidité, vivant seule, est traînée par Le Maire devant les tribunaux pour avoir soit disant obstruée une roubine. Elle gagne son procès contre le Maire et veut le faire savoir.

4° Une buvette qui fonctionne lors de toutes les fêtes votives. Plusieurs courriers envoyés pour savoir qui achète les boissons, qui gère et ou vont les bénéficiaires. A ce jour le Maire refuse de répondre.

5° Un hypothétique projet social (50 logements), une révision du POS sur mesure pour un promoteur privé. Cette opération ressemble étrangement à celle faite avec Bouygues aux Plaines d'Arnètes. Résultat pas de logements sociaux réalisés, mais une belle opération pour le promoteur.

Voilà quelques infos que vous n'aurez nulle part ailleurs.

Jean Jacques Lucchini
Conseiller Municipal
Président de groupe

PLAN DE FAISABILITÉ



GROUPE « CHANGER, LE VRAI CHOIX »

Saint Mitre n'est pas un îlot isolé,

Hélas ! La réalité est là pour nous rappeler durement que nous sommes partie intégrante de cette nation.

Nous avons un Président qui nomme un Premier Ministre et supervise avec lui la nomination des Ministres. Le gouvernement est responsable devant le Parlement composé d'élus (les députés), qui légifèrent sur les propositions de lois.

Ces lois partent ensuite au Sénat qui peut encore les modifier. S'il n'y a pas de majorité dans les deux assemblées, c'est le retour à la case de départ. Le gouvernement peut passer en force, en utilisant le 49-3. Une disposition qui permet de voter une série de lois sans discussion. On appelle cela un vote bloqué. Après le gouvernement publie les ordonnances et les décrets d'application.

Aujourd'hui, vous avez une illustration de cette situation interactive : suppression de la taxe professionnelle, réforme des collectivités territoriales, suppression des communes et des intercommunalités etc.

Résultats ! Destruction des emplois, moins de service de proximité, moins d'argent et plus de chômage. La crise n'est pas finie. Les jeunes au chômage le savent bien et les collectivités territoriales ne seront pas en capacité de créer des emplois nouveaux.

Pour échanger sur tout cela, je vous invite à notre permanence du vendredi à partir de 18h30 – Espace Vaillant « Salle CARON ».

Vincent Kinda

REGARDS ACTU

Bulletin d'information de la Ville de Saint Mitre les Remparts
www.saintmitrelesremparts.fr

Dépôt légal : Mars 2010 - N° ISSN : 1636-1652

Directeur de la Rédaction et de la Publication : Christian Beuillard / Rédacteur en chef : Claudine De Rivas / Maquette et Impression : Saint Mitre Informations / Photos : Saint Mitre Informations / tél. 04.42.49.18.93